

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	19 (1931)
<b>Heft:</b>	361
<b>Artikel:</b>	Le XIIIe cours de vacances suffragiste : (Morat, 13-18 juillet 1931)
<b>Autor:</b>	Kammacher, E.
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-260355">https://doi.org/10.5169/seals-260355</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

dissimulées dans les taillis offraient le maximum de propreté et de confort: on avait à sa disposition des cabinets de toilette clos par des murs de serpilles et munis chacun d'une cuvette posée sur un trépied; que pourraient-on désirer de plus!

Les campesuses étaient divisées en 7 groupes portant chacun le nom d'un cours d'eau et pour une fois le Rhône, le Rhin, la Limmat, l'Aar, l'Inn, la Reuss et le Tessin voisinage de bien près et mêlaient leurs eaux en flot d'harmonies qui ne s'est jamais démenti. Les tentes de chaque groupe étaient plantées en un demi-cercle au centre duquel se trouvait la salle à manger « de pique-nique »; chaque groupe était dirigé par un chef de camp assisté d'un second et d'un quartier-maître qui régnaient, quelquefois avec soucis, sur ses foyers protégés pourtant par une bâche contre les quelques rares averses inattendues.

L'organisation d'un camp aussi nombreux représente un travail patient, qui a duré plusieurs années: il fallait former des chefs de camps, des quartiers-maîtres compétents et ce labour dévoué et persévéraient a été accompli par les chefs de camping de la Fédération des Eclaireuses suisses, Mme Irène Cuenod, de Genève, et Rose Nef, de St-Gall. Un visiteur de marque, le docteur Rollier, de Leyzin, a vivement apprécié l'organisation, l'ordre, la propreté du camp; l'infirmier a aussi rencontré son approbation; n'est-ce pas un précieux encouragement pour nos chefs suisses du camping? Le Dr. Rollier a même annoncé qu'il désirait faciliter la création à Leyzin de groupements d'Eclaireuses parmi les fillettes malades. La chose existe déjà pour les garçons et les aide à supporter avec plus de patience leur réclusion et leurs maux.

A côté du travail de camp, des feux de camp, des groupes de travail technique, des causeries faites par des commissaires des différents cantons, en allemand et en français, ont occupé la journée des campesuses; ces entretiens ont donné lieu à des discussions pleines d'entrain sur la psychologie de la fillette, le devoir des chefs, la Loi et la Promesse de l'Eclaireuse, le mélange des classes, la question sociale, la S. d. N., le désarmement, etc. Dans cette ruche bourdonnante à laquelle s'étaient jointes quelques chefs éclaireuses étrangères, des liens d'amitiés précieux se sont noués entre les campesuses du Nord et du Sud, de l'Est et de l'Ouest. C'est dans cette atmosphère de cordialité et d'affection que deux petits chefs bâlois ont remis, pendant un feu de camp, un témoignage de reconnaissance à la Commissaire nationale, Mme Yvonne Achard. Celle-ci a



Cliché Berna  
Au camp d'Areuse

consacré le meilleur de ses forces à notre Fédération depuis dix ans, et Mme Jeanne Paschoud, commissaire cantonale vaudoise, a su lui dire la gratitude de petites et grandes avec la conviction que donne une longue collaboration.

Spérons de tout cœur que ces journées lumineuses auront contribué à élargir l'horizon de chacune, et que le mot d'ordre du camp « solidarité » sera vécu pour le bien de notre pays et des autres nations.

K. J.

### Un résultat antiféministe de la crise politique anglaise

Miss Margaret Bondfield démissionne du Ministère du Travail

Cette semaine de crise politique et la reconstitution du Cabinet a, à notre très grand regret, été son portefeuille à notre première et unique femme ministre, membre du Cabinet, l'Honorable Margaret Bondfield.

En sa qualité de Ministre du Travail, poste auquel elle fut nommée en juin 1929, quand le Labour Party prit le gouvernement, jusqu'à ces jours derniers, elle s'est trouvée en face d'une dépression économique sans parallel dans l'histoire du pays. Elle a lutte vaillamment pour cette tâche héroïenne, bien que les conditions dans lesquelles était posé ce problème en aient rendu la solution impossible, et elle s'est montrée un membre du Gouvernement, avec lequel compter, aussi bien qu'une pionnière sans crainte de la longue lignée de femmes capables que nous espérons bien voir lui succéder dans les Gouvernements futurs.

La présence d'une femme Ministre dans le précédent Gouvernement a toujours été une grande joie pour nous, et nous ne pouvons assez déplorer qu'aucune femme ne fasse partie du nouveau Cabinet d'Union nationale. Puisque les femmes ont conquis leur égalité politique avec les hommes, et se sont distinguées au Parlement, pourquoi leur est-il dénié de prendre leur part dans la direction de leur pays en ces temps si troublés?

(The Vote.)



Cliché Berna  
Au camp d'Areuse

logée et nourrie chez les parents de ses élèves et monte en grade jusqu'à enseigner dans une classe de grands garçons qu'elle-même a la baguette. Tour à tour enseignant et étudiant, Lucy mi-neuf a si à rassembler l'argent nécessaire à son entrée à l'Université d' Oberlin College, la seule Université condamnant à admettre comme étudiants des femmes et des nègres. Elle n'a pas toujours en poche l'argent nécessaire pour faire un vrai repas, aussi cherche-t-elle des leçons à donner deux heures par jour et elle s'engage comme aide de cuisine au restaurant des étudiantes, *Ladies Boarding Hall*. Tout en essayant les assiettes, elle apprend par cœur les tragiques grecs, son livre placé sur un rayon, à hauteur de ses yeux. Elle vient en aide aux étudiantes désargentées et aux nègres, rafistolant leurs vêtements. Elle est très populaire. Ses professeurs l'aiment beaucoup, mais craignent un peu ses idées subversives. Ne s'est-elle pas révoltée contre la coutume respectable, qui autorisait les étudiants en rhétorique à discuter et discourir et condamnait les étudiantes à l'humilité et au silence? Ne prétend-elle pas que les recommandations de Saint-Paul aux femmes ont été mal traduites et que le texte de la Bible est nettement favorable à l'égalité des femmes et des hommes? N'a-t-elle pas fondé et ne dirige-t-elle pas un club de discussion uniquement composé d'étudiantes en mal de bavardage?

En 1847, la première femme de Massachusetts ayant jamais obtenu un grade uni-

versitaire, Lucy s'en revint à la ferme paternelle pour seconder sa mère. On sait qu'elle parle bien et on lui demande de faire des conférences. Son premier discours en public avait pour sujet les droits de la femme; puis la Ligue antiesclavagiste l'engage pour des séries de causeries sur le sujet brûlant de la libération des esclaves, et Lucy risque plusieurs fois sa vie dans des meetings où se déroulent des scènes d'extrême violence. Elle est injuriée, couverte de boue, enfumée, inondée en plein hiver de grands jets d'eau glacée, lapidée et finalement expulsée de la communauté religieuse à laquelle se rattachait la famille Stone.

Il n'existe alors aucune Association suffragiste pour encadrer et secourir la vaillante conférencière. Personne ne lui venait en aide moralement ou financièrement. Au hasard de l'étape, elle logeait et mangeait où on voulait bien l'héberger à prix modique, dans des mansardes, dans des soupentes, dans la chambre inconfortable des filles de la maison. Elle calligraphiait de petites affiches, les placardait au coin des rues en utilisant un caillou en guise de marteau, et se défendait comme elle pouvait contre les gamins qui la houssaient. Au début, elle ne réclamait pas des prix d'entrée à ses conférences, mais un jour d'hiver qu'elle était en train de geler, n'ayant pas de manteau chaud et pas l'argent pour s'en procurer un, elle déclara de faire dorénavant payer une entrée.

(A suivre.) JEANNE VUILLIOMENET.

## TRIBUNE LIBRE

### Assurance-vieillesse et survivants

La chroniqueuse parlementaire du Mouvement Féministe prend vivement à partie les auteurs du référendum sur la loi assurance-vieillesse et survivants<sup>1</sup>. On peut s'étonner que dans ce journal, où si souvent revient le mot « démocratique », on blâme les citoyens qui font usage d'un droit populaire inscrit dans la Constitution.

La loi Schüthfuss a été votée par 163 députés au Conseil national et par 30 conseillers aux Etats; c'est donc, avec les 19 opposants, 212 députés qui se sont prononcés; 212 électeurs inscrits. Il paraît naturel que les autres électeurs, au nombre de 1,103,871, qui n'ont pas été consultés, puissent manifester par un « oui » ou par un « non » leur opinion sur le projet de loi. Je ne parle pas des femmes, qui sont encore plus nombreuses, et qui auraient bien aussi leur mot à dire dans cette importante question.

Pourquoi vouloir que les référendaires soient de mauvais citoyens, sans cœur et sans honneur? Leur honneur n'a rien à voir avec l'assurance-vieillesse et survivants. Lorsque le peuple, — pardon! lorsque les électeurs, il y a six ans, se prononcèrent pour la modification constitutionnelle donnant au Conseil fédéral le droit de légiférer sur l'assurance-vieillesse et survivants, il n'était pas question d'un projet de loi aussi évidemment que celui qui nous est préparé, lequel fait un pas de géant vers le socialisme d'Etat, est plein de dangers et ne remplit pas son but. En offrant une rente de 200 fr. aux vieillards en général, de 600 fr. aux nécessiteux, elle consacre bel et bien cette assistance dont on ne veut pas. Pour présenter une critique sérieuse de la loi, il faudrait l'avoir sous les yeux, et je ne l'ai pas; en tant que femme, je ne la recevrai pas lors de la votation fédérale. J'en sais cependant assez pour affirmer que son principe est mauvais, qu'elle contient des dispositions dangereuses, d'autres déplaisantes, qu'elle impose à nos industries déjà bien malades des charges qui agraveront le malaise général; elle speculate sur la négligence des assurés et ouvre la porte à toutes les surenchères électorales et démagogiques.

Les femmes, qui ont le cœur tendre et compatisant, sont en général partisanes des assurances sociales. C'est que personne ne leur en a jamais expliqué les dangers; on ne leur a peint que les beaux côtés de la loi. Dans nos réunions féminines et féministes, on n'entend que les partisans de ces projets établis que Berne nous prépare trop généreusement; je n'y ai jamais entendu l'autre son de cloche. Mieux renseignées, les femmes changeront certainement d'avis. Je sais beaucoup d'entre elles qui ont suivi les discussions aux Chambres, dans nos journaux, et qui, tout en étant entièrement acquises à l'aide à la vieillesse indigente, sont persuadées que la formule helvétique est mauvaise et dangereuse. Nous sommes donc doublement navrées; navrées des dangers de la législation qu'on va nous imposer, navrées de ne pouvoir ni signer le référendum, ni plus tard nous prononcer lors de la votation fédérale définitive.

Il faudrait tout de même que nous servent

les leçons d'autrui, les expériences désastreuses faites par les assurances sociales en Allemagne, qui ont grandement contribué à la crise actuelle, et en France, où la loi bâclée l'an passé par les Chambres n'est acceptée ni par les patrons ni par les ouvriers, ce qui fait que la loi n'est pas ou fort mal appliquée, qu'elle mécontente tout le monde... sauf les fonctionnaires chargés de l'appliquer.

Voilà, me semble-t-il, un son de cloche que le Mouvement Féministe devait faire entendre.

S. BONARD.

\*\*\*

Nous traduisons ci-après, d'après notre confrère, le Schw. Frauenblatt, un appel des femmes de l'Emmenthal en faveur de la loi sur l'assurance-vieillesse et survivants, appel publié par le journal le Unter-Emmenthaler, et qui montre de façon intéressante comment la discussion pour ou contre la loi, pour ou contre le référendum, ouvre les yeux de plus d'une femme sur la nécessité du suffrage féminin. (Réd.)

« ... Ce serait un crime contre les pauvres et les malheureux en ces temps difficiles: aussi voulons-nous de tout notre cœur soutenir la loi d'assurance... Devant Dieu, il n'est vraiment pas juste que l'on ne nous demande pas notre avis, à nous femmes, pour une question d'une telle importance pour nous, et cela seulement parce que nous portons des robes au lieu de pantalons, et que nous ne puissions pas ainsi déposer dans l'urne un « oui » qui viendrait du plus profond de notre cœur. Ou bien est-ce que la robe d'une femme la rend aveugle à toutes les misères? et est-ce que les femmes se rendent moins compte que les hommes de la misère des vieux jours? Devrions-nous encore poser cette question en plein XX<sup>e</sup> siècle, dans notre patrie suisse? Femmes de l'Emmenthal, nous pouvons cependant faire quelque chose: si nos maris et nos fils et nos frères, restent indifférents et ne savent pas comment voter en cette matière, alors déclarons-leur que, s'ils signent ce référendum, nous ne les saluerais plus! ... »

### Le XIII<sup>e</sup> Cours de vacances suffragiste (Morat, 13-18 juillet 1931)

Du 13 au 18 juillet écoulé s'est tenu à Morat le 13<sup>e</sup> Cours de vacances suffragiste. Des femmes de toutes les parties du pays (sauf de la Suisse orientale) y prirent part. La Suisse romande, contrairement à son habitude, y fut bien représentée, et si la ville de Morat, aux remparts moyennâgues si bien conservés, accueillit notre cours et ses participants avec une réserve marquée, bien que courtoise, elle finit cependant par s'y intéresser.

Chaque matinée commença par des exercices de présence, des conférences de discussion sur des sujets économiques et sociaux tels que: *La mère et l'enfant; L'école unique; La rationalisation de l'agriculture; La psychologie de la vendéuse; L'activité de l'Association des ménagères de Bièvre* (y compris la fameuse guerre du lait); *Les tribunaux pour enfants, etc.* Pour couper ces exercices et pour donner au cours un caractère à la fois plus sérieux et plus attrayant, de même que pour intéresser les habitants de l'endroit, nous entendimes chaque jour une conférence d'une personnalité compétente.

La série de ces conférences débuta par M. le prof. Friedli (Berne) sur le sujet: *L'assurance-vieillesse et survivants et les femmes. Loi actuelle-*

Les reflets ont péri,  
Le deuil secret s'avive.  
Les reflets ont péri,  
Et les hommes ont ri.

### Les Mains

D'augustes mains, des mains royales,  
Lasses de gloire et de joyaux,  
Dans l'hermine et l'or des manteaux,  
Disparaissent longues et pâles.

Main qui se donne et se dérobe,  
Main de femme aux ongles polis,  
Sur l'écrin que lui font les plus  
Soyeux et légers d'une robe.

Mains d'hommes transformant la terre,  
Mains fortes ayant travaillé,  
Mains lourdes de labour payé,  
Toutes, toutes on les enterre.

Main perfide, tendre, cruelle,  
Fièvre, déconcertante main.  
La main, instrument surhumain  
Qui bénit, brise, imploré, appelle.

Les mains maigres dont l'anneau tombe,  
Les mains tristes au front crispées,  
Et les lâches, inoccupées,  
Toutes descendant dans la tombe,

Les mains pauvres, les mains loyales,  
Les faibles, les viriles mains,  
Toutes elles seront démain  
Les choses mortes, glaciales.

COMTESSE R. DE DAMPIERRE.

(Extrait du volume *Amor Roma*, qui vient de sortir de presse chez E. Figuière, éditeur, Paris.)

1 Numéro du 11 juillet 1931.

## POÈMES

### Chanson

Le cœur est un marais

Qu'empîle une eau tranquille.

Le cœur est un marais

Où le ciel se mirait.

Mais un jour des passants

Venus du fond des villes,

Mais un jour des passants

Qui vont, tout flétrissant,

Voient au joli soleil

L'eau dormir calme et fraîche

Et le joli soleil

Veiller sur son sommeil.

L'un ramasse un caillou,

Et nul ne l'empêche,

L'un ramasse un caillou.

Mon Dieu! c'était un foul!

Au cœur tremblant de l'eau

Il a lancé la pierre;

Le cœur tremblant de l'eau

Répond par un sanglot.

De l'inconnu du fond

Tout le pauvre mystère,

De l'inconnu du fond

Remonte en plis profonds.

Le marais est troublé,

Jusques à l'autre rive.

Le marais est troublé,

Le soleil en allé.

ment des plus débattues, puisqu'elle risque précisément de faire l'objet d'un référendum. M. Friedli sut nous exposer d'une façon claire et intéressante le mécanisme de cette loi. Il est certain qu'au début la rente annuelle à toucher par les ayants droit ne sera pas très élevée. Mais à tout prendre, mieux vaut un «tiens» que deux «tu l'auras». La génération à venir pourra, du reste, toujours corriger, améliorer la loi et augmenter le montant de la rente, si elle le désire. Un autre point est non moins certain, c'est que cette loi concerne autant, si ce n'est plus, les femmes que les hommes, puisque, paraît-il, les femmes atteignent un âge plus avancé que ceux-ci. Comme d'ordinaire, on nous invite à déployer tous nos moyens de persuasion pour convaincre nos pères, maris et frères électeurs de la nécessité d'une telle réforme sociale. Comment se fait-il qu'estimées incapables de nous prononcer personnellement sur cette loi au moyen d'un bulletin de vote, on nous attribue tout à coup une jugeote assez éclairée pour reconnaître la valeur et l'opportunité d'une telle mesure légale, et pour qu'on sollicite vivement notre concours? On nous enjoint d'une façon détournée de persuader, d'influencer le sexe fort, et après cela on ne manquera pas de nous reprocher d'agir par ruse. Décidément la logique est une perle masqueline.

Puis, ce fut Mme Serment (Lausanne) qui nous parla de la vie et de l'activité de Mme Pieczynska, féministe d'avant-garde et femme d'élite, à la pensée si riche et si large. Au travers des difficultés morales et physiques sans nombre, cette femme trouva le temps et les moyens de s'occuper avec compétence et fruit d'une foule de questions sociales. Aucun être souffrant ne lui était indifférent. Chose rare, elle savait donner et apporter du réconfort à chacun. Visage du passé, hélas! mais visage combien vivant pour ceux qui ont eu le privilège de la connaître.

Avec Mme Gillibert-Randin (Moudon), qui choisit pour titre: *La paysanne et le suffrage des femmes*, l'auditoire fut conquis. Qui, en effet, plus que la femme paysanne mérite le droit de vote? Nourricière du pays en temps de guerre, alors qu'hommes et chevaux sont mobilisés, elle est traitée de quantité négligeable en temps de paix. Quand la paysanne prendra-t-elle conscience de la valeur économique de son travail et réclamera-t-elle le droit de discuter, d'accepter ou de refuser les lois et tout spécialement celles qui la concernent directement, quand on ne citerait pour exemples que le monopole du blé ou le régitime des alcools, etc.?

La conférence de Mme Gagg-Schwarz (Berne) sur *Le travail des femmes et le chômage*, vint également en bonne place pour détruire la tendance trop marquée dans le public de rendre les femmes en partie responsables du chômage et de la crise mondiale. Chiffres en mains, tirés de statistiques fédérales, Mme Gagg a pu nous prouver que le pourcentage des femmes qui travaillent, contrairement à ce que l'on prétend volontiers, est moindre aujourd'hui qu'il ne le fut il y a une cinquantaine d'années. Les femmes autrefois travaillaient en beaucoup plus grand nombre comme ouvrières de fabrique ou comme ouvrières isolées à domicile. Aujourd'hui, la femme a perfectionné son activité et s'est orientée dans d'autres directions, bureaux, carrières libérales, etc. On lui reproche de faire une concurrence déloyale à son collègue l'homme, d'encombrer les professions et d'accepter des salaires moindres, comme si le boire et le manger étaient des besoins uniquement masculins. Mais si l'employeur payait la femme autant que l'homme pour un travail égal, les femmes en seraient les premières réjouies. Or, quatre-vingt-dix fois sur cent, ce sont des hommes qui emploient la main-d'œuvre féminine, et qui la rétribuent, sciemment, de façon odieuse. A eux donc d'en supporter une partie des conséquences aussi.

Mme Leuch, présidente nationale, obtint salle pleine pour sa conférence: *Notre programme politique féminin*, sujet que nous devrions nous acharner à vulgariser dans toutes les couches de nos populations, aux fins de répandre nos revendications et surtout d'en justifier le pourquoi. Protection et non désagrégation de la famille, protection de l'enfance, de la jeunesse, formation professionnelle des femmes, salaire normal de leur travail, assurances sociales (maternité et autres), lutte contre la tuberculose, les maladies vénériennes, la traite des femmes et des enfants, lutte contre la guerre, etc., tous problèmes qui pourraient être résolus et plaidés qui pourraient être pensées plus efficacement si nous étions électrices.

A côté de ces conférences publiques du matin, le cours avait organisé également quelques conférences du soir à tendances indirectement féministes. Relevons tout particulièrement celle de Mme Serment, faite dans la salle du Tribunal d'Avenches, sur *Ce que peuvent faire les femmes pour la paix*, conférence qui réunit un public sympathique et nombreux, et celle de Mme Werner (Zurich), à Morat, sur la prochaine conférence du désarmement de février 1932.

Le traditionnel thé suffragiste du mercredi soir, offert par l'A.S.F., et auquel étaient conviées de nombreuses personnalités de Morat et environs, ne manqua pas d'humour et d'entrain. La ville de

Morat s'y était fait représenter par son syndic, M. le Stadtmann Staub. La partie récréative du cours fut cette année un peu limitée par les circonstances, mais chacune gardera un charmant souvenir de la course en bateau sur le lac de Morat, qui aboutit à La Praz (Vully), et du thé en plein air pris à Morat, au cours duquel toutes les participantes décidèrent d'envoyer un télégramme au Conseil fédéral, et plus spécialement à M. le Conseiller fédéral Haeberlin, au sujet de la fameuse pétition pour l'introduction du suffrage féminin en Suisse, déposée en juin 1929 déjà en mains des Chambres fédérales, et à laquelle il n'a pas encore été donné la moindre suite, sauf l'explication humiliante de M. Haeberlin, publiée récemment par le *Bund*.

Le samedi matin, dernier jour, une discussion nourrie et animée sur les moyens de propagande suffragiste clôtura le cours. Il y fut relevé surtout combien chez nous la cause du suffrage des femmes avance lentement. L'esprit plutôt tiède de nos suffragistes (nos chefs mises à part) n'en serait-il pas un peu cause? N'y aurait-il pas lieu de donner à notre mouvement un caractère plus actif, plus énergique, par des démonstrations publiques: cortèges, pétitions réitérées, protestations inlassables au moyen de la presse et de l'affiche à l'occasion de chaque élection cantonale ou fédérale, sans se laisser intimider par des menaces telles qu'ont eu devoir nous adresser les partisans de la loi sur le régime des alcools, lors de la dernière votation fédérale dans ce domaine. (Le Comité pour le suffrage féminin ayant fait préparer des affiches de protestation contre l'exclusion des femmes du droit de vote en matière d'alcool), ces Messieurs intervinrent énergiquement pour obtenir notre silence en déclarant élégamment et logiquement que si nous protestions ils rendraient les femmes responsables d'un échec éventuel de la loi. Autant de suggestions qui furent, comme nous l'avons dit, châtiement commentées et qui témoignent que les femmes commencent à se lasser d'attendre patiemment d'une part leurs droits politiques et de continuer à remplir d'autre part leurs devoirs de citoyennes.

En résumé, le cours fut bon. Un grand merci tout spécialement à Mme Dutoit et à Mme Grüttner, nos directrices si dévouées et si appréciées.

E. KAMMACHER.

## Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

XXX<sup>e</sup> Assemblée générale à Vevey, samedi 26 et dimanche 27 septembre 1931

Corseaux et *La Tour-de-Peilz*, août 1931.

Mesdames et chères Alliées,

Nous avons le plaisir de vous inviter à la XXX<sup>e</sup> Assemblée générale de l'Alliance, qui aura lieu à Vevey les 26 et 27 septembre prochain. Notre Assemblée a dû être avancée pour des raisons pratiques: manque de locaux à une date ultérieure, et coïncidence avec les vendanges, ce qui aurait empêché quelques-unes des Sociétés invitées de s'y faire représenter.

Nous vous rappelons tous les points touchant l'organisation de ces journées. La carte de déléguée, jointe à cette circulaire, devra être échangée à la salle des séances contre la carte rose de vote. Une déléguée ne peut représenter que deux sociétés. La carte rose ne sera délivrée que contre la carte blanche de délégation, cette dernière étant notre seul moyen de contrôler quelles sont les Sociétés représentées. D'après l'art. 11 du règlement, les déléguées devraient pouvoir comprendre deux des langues nationales.

Nous serions très reconnaissantes aux Sociétés qui ne peuvent envoyer des déléguées de bien vouloir nous en informer. La caisse de voyage est ouverte à toutes les Sociétés qui en font la demande motivée. Les demandes devront être envoyées à notre trésorière, Mme Schindler, Oberer Quai, 6, Biel, laquelle accepte avec reconnaissance les dons destinés à alimenter la caisse (chèque postal IV A 612). Pour tous les autres renseignements, nous vous renvoyons à l'invitation des Sociétés veveysannes, que vous trouverez au bas de la circulaire.

Notre ordre du jour porte une proposition du Comité que nous vous prions d'étudier.

Le sujet de notre grande Conférence publique sera le désarmement. Ce problème ne paraît être guère en rapport avec vos activités respectives, mais votre Comité, autant que les Sociétés veveysannes l'ont considéré comme s'imposant à l'Alliance nationale dans les circonstances actuelles. En effet, il est d'une portée telle qu'une femme consciente de son devoir social ne peut lui rester étrangère.

Pour terminer, nous avons le plaisir de vous annoncer l'affiliation d'une nouvelle Société: l'Association amicale des écoles enfantines de Genève, présidée: Mme Mathil.

Dans l'espérance de vous rencontrer nombreuses dans notre chère petite ville du haut lac, nous vous envoyons nos salutations les meilleures.

Pour le Comité,

La Présidente: A. de Montet.  
La Secrétaire: F. Martin.

\* \* \*

## Proposition du Comité.

« Le Comité propose que l'Assemblée vote l'édition de l'*Annuaire des Femmes suisses* par les soins de l'Alliance. »

**Motifs:** Le Comité désire éditer à nouveau l'*Annuaire des Femmes suisses* qui est une source de documentation nécessaire à nombre de nos sociétaires. Mme Gerhard, son ancienne éditrice, nous céde ses droits à condition que l'Association pour le Suffrage féminin ait deux membres dans le Comité de rédaction du nouvel *Annuaire*. Seront déjà acquises à ce Comité: Mmes Zellweger et Vuillermoz pour l'A.S.S.F. L'*Annuaire* paraîtrait sous une forme élargie. Voici le contenu que nous prévoyons:

1. une chronique féministe suisse;
2. une chronique féministe internationale;
3. la liste des Sociétés;
4. le texte des pétitions envoyées aux autorités par nos grandes associations féminines;
5. un article biographique;
6. un extrait des statuts et un article concernant une activité spéciale d'une des associations féminines suisses;
7. un article émanant d'une des Commissions de l'Alliance;
8. le rapport de l'Alliance dans les deux langues et un extrait de son rapport financier.

L'*Annuaire* ne paraîtrait que tous les deux ans; il serait bilingue.

Nous vous proposons le mode de faire suivant: l'année où paraîtrait l'*Annuaire*, nos Sociétés le recevraient à la place de notre rapport habituel. Elles recevraient séparément le procès-verbal de l'Assemblée des déléguées.

De cette manière nous espérons procurer à nos Sociétés une documentation utile à leur travail. D'autre part, en répandant notre rapport par le moyen de l'*Annuaire*, nous comptons faire connaître l'Alliance dans des cercles toujours plus vastes.

L'année où l'*Annuaire* ne paraîtrait pas, notre rapport revêtirait sa forme habituelle.

Nous ne prévoyons pas de lourde charge financière, bien qu'il faille compter avec un déficit. (Pour l'ancienne entreprise le déficit annuel se montait à environ 200 francs).

## Lettre d'invitation

Vevey, août, 1931.

Mesdames et chères Alliées,

C'est avec joie que les Sociétés féminines de Vevey se préparent à accueillir dans leur petite ville l'Alliance, l'occasion de sa 30<sup>e</sup> assemblée générale. Nous vous recevrons de notre mieux, avec des ressources moindres que les capitales des cantons; ainsi l'Alliance devra siéger tout simplement au Théâtre de Vevey, faute d'un local officiel suffisamment grand. Nous aurons le plaisir de vous offrir le samedi soir une soirée faufile à Casino du Rivage, où nous espérons que les déléguées de l'Alliance pourront faire bonne connaissance avec les membres de nos Sociétés féminines vaudoises. Le banquet officiel aura lieu le dimanche à 13 h. à l'Hôtel des Trois Couronnes (6 fr.).

Les déléguées qui désirent être reçues pour la nuit dans les familles veveysannes sont, priées de s'inscrire avant le 15 septembre auprès de Mme Henri Couvret, rue du Clos, 5, Vevey. D'autre part, nous vous indiquerons les hôtels suivants auxquels les déléguées voudront bien s'adresser directement pour retenir les chambres

### chambre et petit déjeuner

Grand Hôtel	Fr. 7,75 ou 6,75
Hôtel du Lac	7- ou 6,50
Hôtel d'Angleterre	5,50
Hôtel Pension Comte	6,75 ou 6,50
Hôtel Pension Nuss	7,75 ou 6,75
Hôtel de la Gare et Touring	6,50 ou 6,-
Hôtel des Familles	5,-

Un culte intercœlestique, offert aux déléguées et amis de l'Alliance aura lieu le dimanche matin, à 8 h. 45, au Temple de Ste-Claire.

Nous espérons qu'un bon nombre de déléguées resteront à Vevey le dimanche après-midi. Si le temps le permet, nous organiserons pour elles à choix:

1. une promenade en auto-car par Chardonne à la route de la Corniche avec arrêts éventuels (fr. 3,50);

2. une promenade en bateau sur le haut lac entre 15 et 18 h. (fr. 3,70 et 2,40);

3. une excursion au Pélérin, en funiculaire (1,80).

Un petit bureau installé à la gare de Vevey (salle des commissionnaires) fournira les renseignements désirables à l'arrivée et délivrera les cartes de banquet.

Nous formons le vœu que toutes les déléguées et invitées à l'Assemblée aient complète satisfaction de leur visite à Vevey, nous souhaitons un beau temps, beaucoup de cordialité et que, malgré

la simplicité de la réception, nous passions ensemble de bons moments animés d'une véritable sympathie.

Nous vous prions, Mesdames et chères Alliées, d'agréer nos salutations les meilleures.

Fédération des Unions des Femmes du Canton de Vaud,  
Union des Femmes de Vevey,  
Section de Vevey des Femmes abstinentes,  
Groupe de Vevey du Suffrage féminin,  
Union Chrétienne de jeunes filles.

N. D. L. R. Nous publierons dans le prochain No du Mouvement le programme complet de l'Assemblée de Vevey, mais nous engageons dès maintenant nos lectrices à réservé ces deux journées des 26 et 27 septembre pour pouvoir participer à ces intéressantes séances.

## A travers les Sociétés

### Conseil International des Femmes.

Durant le mois de septembre, le Conseil International des Femmes aura, comme l'année passée, un Bureau temporaire à l'Athénée de Genève, qui sera le rendez-vous des membres de Conseil National de tous les continents, qui se rendent à cette époque dans la ville de la S.D.N.

Mme van Eeghen, secrétaire générale du C.I.F., sera à Genève tout le mois de septembre, tandis que plusieurs des vice-présidentes du C.I.F., parmi lesquelles Mme Avril de Sainte-Croix, y passeront quelque temps. Une série de thés et de causeries seront organisés pour rencontrer les personnes marquantes en séjour à Genève pour la durée de l'Assemblée.

### Carnet de la Quinzaine

#### SamEDI 3 SEPTEMBRE:

GENÈVE: Athénée, 10 h. 30. Réunion sur convocation du Comité spécial pour le Désarmement du Comité de Liaison des Organisations féminines internationales.

Id. Athénée, 2 h. 30. Réunion sur convocation de la Commission permanente mixte des grandes Organisations féminines internationales (*Joint Standing Committee*).

Id. Athénée, 4 h. Réunion sur convocation du Comité de Liaison des organisations féminines internationales.

#### DIMANCHE 7 SEPTEMBRE:

GENÈVE: Bureau temporaire de l'Alliance Internationale pour le Suffrage, 6, rue de Saussure, 2 h. 30. Réunion sur convocation de la Commission pour la paix et la S. d. N. de l'Alliance.

#### LUNDI 8 SEPTEMBRE:

GENÈVE: Bâtiment Electoral, 11 h.; Ouverture de la XII<sup>e</sup> Assemblée plénière de la S. d. N. Id. Bureau temporaire de l'Alliance Internationale 6, rue de Saussure. Réception par invitations, en l'honneur du Comité Exécutif de l'Alliance et des femmes déléguées à l'Assemblée de la S. d. N.

#### MARDI 9 SEPTEMBRE:

GENÈVE: Union des Femmes. Suite des séances de ce Comité.

#### JEUDI 10 SEPTEMBRE:

GENÈVE: Union des Femmes. Suite des séances de ce Comité.

Id. Club International, 4, rue de Monthoux, 20 h.: Diner offert aux femmes membres de déléguées à l'Assemblée de la S. d. N. par les organisations féminines internationales.

#### MARDI 15 SEPTEMBRE:

GENÈVE: Club International, 4, rue de Monthoux, 20 h.: Diner suffragiste organisé par l'Alliance Internationale pour le Suffrage.

#### JEUDI 17 SEPTEMBRE:

GENÈVE: Club International: Diner offert par l'*Equal Rights International*.

### DES LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 1931

### OUVERTURE DU

## Restaurant Antialcoolique

2, rue de la Rotisserie, 2  
Sous le patronage de l'Union des Femmes SALLE POUR FAMILLES PRIX MODÉRÉS Repas à 2 fr. — Thé, etc.

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE

ÉCOLE D'ÉTUDES SOCIALES POUR FEMMES, GENÈVE subventionnée par la Confédération.

Semestre d'hiver: 22 Octobre 1931—19 Mars 1932

Culture féminine générale: cours de sciences économiques, juridiques et sociales. Préparation aux carrières d'activités sociales: protection de l'enfance, d'établissements hospitaliers, direction d'enseignement ménager et professionnel féminin, de secrétaires, bibliothécaires, libraires. **École de Laborantines** sous la direction d'une commission spéciale. **Cours pour infirmières-visiteuses** en collaboration avec la Croix-Rouge. Des auditions sont admises à tous les cours. **Le Foyer de l'École**, où se donne le **cours de médecine**: cuisine, coupe, etc., reçoit des étudiants de l'école et des élèves ménagères comme pensionnaires. Prog. 50 cts. et renseignements par le secrétariat, rue Charles Bonnet, 6.

ALLIANCE INTERNATIONALE POUR LE SUFFRAGE ET L'ACTION CIVIQUE ET POLITIQUE DES FEMMES

DU 1<sup>ER</sup> AU 30 SEPTEMBRE 1931

## Bureau Temporaire de Genève

6, Rue de Saussure, 6 Au 1<sup>er</sup> étage

à une demi-minute de la Salle des Assemblées de la Société des Nations

Téléphone 52.950

### Invitation à toute personne de passage à Genève à cette époque

### qui intéressé le mouvement féministe international

Renseignements et adresses. — Cartes d'entrée pour les séances de la S. d. N. — Journaux féministes

— Thé tous les jours, sauf le dimanche, dès 4 h. — Conférences et causeries. — Réunions

familiales et réceptions. — Restaurant au rez-de-chaussée.